

COMPTE - RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 Septembre 2014

Présents : BOURGEON Medhi, BOUTY Georges, DUC Christian, MAILLET Aurély, PELLICIER Céline, PELLICIER Lionel, ROMANET Guy Pierre.

Excusés : COUGOULE Nicolas, VILLARS Sylvie, PELLICIER André.

Secrétaire : PELLICIER Céline

Rappel des délibérations prises à la précédente réunion du Conseil Municipal.

1 - TRAVAUX

- Paravalanches :

Les travaux au niveau des paravalanches sont désormais terminés.

Deux entreprises sont intervenues :

- BTM pour la pose de filets
- Martoïa pour le terrassement de la Tourne

Le Conseil Municipal a accepté les avenants (rectificatifs budgétaires par rapport au marché + 25 839,53 € TTC pour MARTOIA TP et - 58 032,00 € TTC pour BTM).

Au final, les travaux ont coûté 333 441 € TTC contre 364 414 € TTC initialement prévus. (171 834 € pour BTM et 161 607 € pour MARTOIA) Rappelons que le Conseil Général a participé à ce projet en allouant à la commune une subvention de 95 000 €, et l'état au titre du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) pour un montant de 126 700 €)

- Travaux d'assainissement :

Le dossier de demande de subvention pour la réalisation de la future tranche de travaux à La Thuile est en cours d'élaboration. Il sera déposé courant Octobre.

2 - TAXE SUR L'ELECTRICITE

Une taxe sur la consommation d'électricité est reversée à la commune chaque année. Le mode de réception de cette taxe va changer ; la somme d'argent transitera par d'autres organismes que précédemment mais la commune continuera de la percevoir comme auparavant. Le conseil municipal prend une délibération pour percevoir cette taxe.

3 - COMPTABILITE

La somme de 2 216 € a été admise en non valeur dans la comptabilité, c'est-à-dire que cette somme est perdue (malgré des recours) suite à des impayés de la part d'anciens locataires sur la commune (principalement sur Auberge).

4 - POINT SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

- Employés communaux :
Depuis les départs de Jean-Louis Ducognon et Jean-François Pellicier leurs 2 postes sont supprimés. Un poste d'adjoint technique de 2^{de} classe (échelon de départ dans la fonction publique) va donc être créé afin de recruter le deuxième employé.
Le second employé a été trouvé il sera embauché d'ici la fin de l'année.
- Bénévoles :
Rappelons que la commune a le droit de faire intervenir des bénévoles (pour des petits travaux de voirie, de peinture... ou pour le périscolaire par exemple) à condition que leur intervention soit punctuelle et qu'ils ne soient ni rémunérés ni avantagés de quelle que façon que ce soit.
Il est entendu que le Conseil Municipal doit donner auparavant son accord.
D'autre part, les bénévoles seront bien assurés en cas d'accident.

5 - DIVERS

- Bonvillard :
Concernant le projet de legs par l'ANOVEM du secteur de Bonvillard à Emmaüs (voir compte-rendu du conseil municipal du 25 Août dernier), le Maire et ses trois adjoints ont rencontré trois personnes de l'association afin de faire le point sur le projet.
Ils ont rappelé les difficultés du lieu notamment en ce qui concerne

l'accès non déneigé l'hiver, l'approvisionnement en eau, la défense incendie, l'assainissement...

A suivre

- Parc expérimental :

Le projet de création d'un parc expérimental dans la forêt aux alentours de la Casse est à l'étude.

L'objectif est de clôturer une zone à l'aide de grillage et de la rendre ainsi inaccessible aux animaux de la forêt, notamment aux cervidés. Cela permettra de voir réellement l'influence de ces animaux sur la pousse des arbres par exemple. (étude sur 10 ou 15 ans)

Ce projet s'inscrit dans un projet créé à l'échelle de la France et sera mis en œuvre par l'ONF.

Le coût de cette installation avoisine les 2 000 €. Une demande de subvention est en cours, et la réalisation de ce parc doit être remise à l'année prochaine.

- Contrôle des poteaux incendie :

Les poteaux incendie doivent obligatoirement être contrôlés tous les 5 ans. Deux devis ont donc été demandés auprès des entreprises Veolia et SCERCL.

Ces contrôles seront effectués avant l'hiver pour un coût total de 820€ par l'entreprise SCERCL qui était la moins cher.

- Périscolaire :

A ce jour, deux personnes assurent 1h d'accompagnement avec les élèves par jour. Dans le cas où une sortie scolaire serait prévue, un seul groupe serait constitué sur le temps périscolaire et donc une seule personne s'en occuperait.

D'autre part, quelques achats de matériels ont été réalisés depuis la rentrée pour une somme d'environ 200 € (jeux, peinture...).

L'idée est d'allouer une somme chaque année pour acheter de petites fournitures.

- Gîte La Thuile :

Le second gîte de La Thuile est en cours de vente à un couple ayant un enfant en bas âge. Le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte de vente.

- COVA :
La Communauté de Communes des Versants d'Aime souhaite regrouper les commandes de carburants et de combustibles pour permettre de faire baisser les prix. Le conseil municipal donne son accord pour participer au groupement d'achat de carburants et de combustibles.
- Chalets de montagne :
Le recensement prévu des chalets de montagne par un groupe de conseillers a été effectué. La réflexion sur leur devenir (vente ou conservation) est en cours.
- Mr et Mme Bonnefond ont réalisé une demande d'aménagement d'un garage à la Thuile. Un accord de principe a été donné pour leur permettre de faire venir un géomètre afin d'avancer dans la préparation de leur permis de construire.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.

Fait à GRANIER, le 29 Septembre 2014

Le Maire,

Christian DUC.